



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
ANNEE 2026

COMMUNE DE JOUQUES

Présenté en Conseil Municipal le 26 février 2026

REÇU EN PREFECTURE

le 27/02/2026

Application agréée E-legalite.com

21_RP-013-211300488-20260226-10_DEL_2026

Introduction et contexte réglementaire du Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) :

Conformément à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les communes de 3 500 habitants et plus doivent présenter, dans les deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires. Ce document retrace les engagements pluriannuels de la collectivité ainsi que la structure et la gestion de sa dette. Il fait l'objet d'un débat en conseil municipal, dans les conditions prévues par l'article L.2121-8 du CGCT, et donne lieu à une délibération spécifique constatant qu'il a bien eu lieu.

Enfin, le rapport est transmis au préfet ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) dont la commune est membre.

1^{ère} partie : des éléments de contexte économique dans lequel s'inscrit le budget prévisionnel 2026

Après le rebond significatif enregistré en 2021 et 2022 à la suite de la crise sanitaire, l'économie mondiale connaît un ralentissement économique mondial confirmé.

L'économie mondiale entre dans une phase de ralentissement progressif sous l'effet du durcissement des conditions monétaires, du maintien de prix énergétiques élevés et des tensions géopolitiques persistantes. Selon l'OCDE et le FMI, la croissance mondiale, estimée à 3,3 % en 2024, devrait ralentir à 2,9 % en 2025 et 2026, un niveau inférieur à la moyenne d'avant-crise sanitaire.

Des trajectoires régionales contrastées

Les dynamiques restent hétérogènes :

- L'Allemagne demeure pénalisée par ses coûts énergétiques et les fragilités de son industrie.
- L'Espagne bénéficie du dynamisme touristique et des fonds européens.
- Les États-Unis connaissent un net ralentissement.
- La Chine et l'Inde conservent un rôle moteur, malgré un essoufflement progressif de la croissance chinoise.

Par ailleurs, la montée des tensions commerciales et des droits de douane freine le commerce mondial, accentuant l'incertitude et pesant sur l'investissement et la consommation.

La situation économique française

Dans ce contexte, la France affiche une croissance modérée : +0,9 % en 2025 et +1 % en 2026 selon la Banque de France, légèrement inférieure à la moyenne de la zone euro.

Cette performance s'explique par plusieurs fragilités structurelles : déficit commercial élevé, dépendance énergétique, investissement privé contraint par des conditions de financement plus strictes et environnement international incertain. La croissance reste ainsi inférieure à son potentiel de long terme.

Une inflation maîtrisée, mais des effets durables

Après le pic lié à la crise énergétique et au conflit en Ukraine, l'inflation est repassée sous 2 % à l'été 2025. Elle atteindrait 0,9 % en 2025 puis 1,4 % en 2026.

Si cette stabilisation constitue un facteur positif, ses effets passés demeurent durables pour les collectivités : revalorisations salariales, hausse des charges de personnel, augmentation des coûts énergétiques et des travaux publics ont généré des dépenses désormais structurelles, réduisant les marges de manœuvre financières.

Des conditions de financement moins favorables

Le resserrement monétaire engagé en 2022 a durablement modifié l'environnement financier. Malgré une stabilisation récente, les taux d'intérêt à long terme restent supérieurs aux niveaux d'avant-crise, en lien avec un endettement public élevé et des déficits persistants. Le coût du financement demeure donc plus important pour les collectivités, ce qui pèse sur l'investissement et la charge de la dette.

Des finances locales sous tension

Selon la Cour des comptes, la situation des finances locales reste globalement maîtrisée mais se tend.

En 2024, les recettes progressent plus lentement (ralentissement fiscal, TVA quasi stable), tandis que les dépenses continuent d'augmenter (masse salariale, charges générales, investissement soutenu). Cette dynamique entraîne une contraction de l'épargne brute et nette.

L'investissement local reste dynamique, notamment pour la transition écologique et les équipements structurants, mais le recul de l'autofinancement accroît le recours à l'emprunt. Si la capacité moyenne de désendettement demeure globalement contenue, des disparités importantes subsistent entre collectivités.

Le cadre national issu de la loi de finances pour 2026

La loi de finances pour 2026 a été définitivement adoptée le 2 février 2026, à l'issue d'un processus parlementaire particulièrement contraint.

L'effort demandé aux collectivités est évalué par le Gouvernement à 2 Md€, contre 5 Md€ dans la version initiale — un chiffrage contesté par l'Association des maires de France, qui l'estime à 5 Md€ en intégrant notamment la hausse des cotisations CNRACL.

Les mesures concrètes impactant la Collectivité de Jouques en 2026

- la stabilisation des concours financiers de l'État : gel de la DGF, maintien de l'enveloppe globale au niveau de 2025, renforcement de la péréquation (DSR +150 M€, DSU +140 M€) financée par écrêtement.
- une réduction partielle de certaines compensations fiscales : FCTVA recentrée (exclusion des dépenses d'entretien des bâtiments publics et de voirie), abandon du Fonds d'investissement pour les territoires (FIT),
- la poursuite de la hausse des cotisations employeurs à la CNRACL : hausse du taux CNRACL +3 points en 2026. Hausse cumulée de 12 points annoncée entre 2025 et 2028 (31,65 % à 43,65 %).
- une évolution encadrée des bases fiscales. : +0,8 % en 2026.

Notons que ces nouvelles mesures s'ajoutent aux autres efforts financiers déjà demandés à la Collectivité, et notamment, depuis 2023, la perte de l'éligibilité au classement des communes rurales impliquant la suppression des aménités rurales soit une perte annuelle d'environ 53 000 €, assortie d'un déclassement limitant l'accès à certains dispositifs.

Ces mesures exercent une pression significative sur les équilibres budgétaires du bloc communal et réduisent les marges de manœuvre financières disponibles.

La commune doit ainsi concilier plusieurs impératifs :

- préserver ses équilibres financiers,
- maintenir un niveau d'investissement cohérent avec les besoins du territoire,
- absorber l'impact des mesures nationales,
- et garantir la continuité et la qualité du service public local.

La seconde partie du présent rapport expose les orientations budgétaires retenues pour 2026, les hypothèses de construction du budget, ainsi que les priorités d'action définies par la municipalité afin d'assurer la soutenabilité financière de la collectivité tout en poursuivant la mise en œuvre de son projet de territoire.

2^{ème} partie : les grands principes qui dictent le budget de la Collectivité

1 - Jouques dans le contexte métropolitain

- Les Compétences transférées à la Métropole (rappel)

Depuis le 1er janvier 2023, l'entrée en vigueur de la loi 3DS a conduit à une nouvelle organisation des compétences entre la Métropole et ses communes membres. Pour la commune de Jouques, cette répartition s'établit désormais comme suit :

- **La Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI)** : compétence exercée depuis le 1er janvier 2018 dans le cadre d'une convention de gestion. En 2023, la Métropole a procédé à la restitution des montants arrêtés par la CLECT lors du transfert initial de compétence en 2018, soit un total de 14 859 €, répartis en 6 068 € en section de fonctionnement et 8 791 € en section d'investissement.
- **Le réseau chaleur** : compétence restituée à la commune depuis 2023.
- **Le tourisme** : compétence maintenue sous gestion communale via une convention de gestion.
- **La gestion des eaux pluviales** : compétence transférée à la Métropole à compter du 1er septembre 2024.
- Les dotations émanant de la Métropole à inscrire au budget prévisionnel

Le montant de l'attribution de compensation demeure stable, soit 887 000 €, auquel s'ajoute le reversement lié à la compétence Défense incendie, portant le total à 902 000 €.

- Les subventions métropolitaines en soutien à l'investissement :

L'exercice 2026 marque la suppression du CCPD (Contrat Communautaire Pluriannuel de Développement), entraînant la fin des subventions métropolitaines dédiées aux projets d'investissement dans le cadre de cette contractualisation.

À la demande de la commune, une prorogation a toutefois été obtenue afin de permettre l'achèvement du chantier de l'atelier culinaire dans les conditions initialement prévues (50% de subventions sur le montant HT des dépenses).

Ces éléments constituent un paramètre structurant pour la section investissement de l'exercice 2026 et des exercices suivants.

2 – Une orientation budgétaire 2026 entre continuité et trajectoire financière maîtrisée

Le compte administratif 2025 et le budget primitif 2026 s'inscrivent dans la continuité directe des exercices précédents et dans le respect de la trajectoire financière 2020-2026 définie en début de mandat. Ainsi entre 2020 et 2026, la Collectivité a conduit une stratégie financière cohérente et responsable, reposant sur des principes structurants :

1. Maintenir une modération fiscale sur l'ensemble des impôts modulables supportés par les administrés, en s'engageant à ne pas augmenter les taux et taxes relevant directement de la compétence communale.
2. Réaliser, dans le respect de nos capacités financières, les équipements structurants – dits « grands projets » – dont la mise en œuvre avait été différée malgré des besoins identifiés et des capacités d'investissement mobilisables.
3. Maîtriser les dépenses de fonctionnement afin de dégager et pérenniser une capacité moyenne d'autofinancement. Initialement fixée à 500 000 € par an en début de mandat, cette cible a été réajustée à 400 000 € à compter de 2026, compte tenu de la hausse durable et contrainte des dépenses énergétiques et des écrêtements continus de l'Etat.
4. Inscrire l'ensemble des dépenses d'investissement et des charges récurrentes dans une programmation pluriannuelle, avec une vision à moyen et long terme.
5. Ne pas exclure le recours à l'emprunt, tout en privilégiant en priorité l'autofinancement communal et la mobilisation systématique des dispositifs de subventionnement.

Le budget 2026 s'inscrit ainsi dans cette trajectoire financière qui vise à garantir une visibilité durable des ressources et des dépenses, dans une logique de gestion anticipée et responsable.

Il repose sur un équilibre constant entre maîtrise des charges de fonctionnement, optimisation des recettes et des subventions, poursuite des dispositifs en faveur d'un soutien au pouvoir d'achat des administrés ainsi que des investissements structurants engagés depuis le début du mandat. Ce juste équilibre se traduit depuis le début du mandat par :

- Une remise en concurrence des conventions et contrats de prestations de services,
- Une recherche d'économie d'énergie et financière durable (programme pluriannuel de remplacement de l'éclairage public par des Led avec un système de télégestion, pose de vannes connectées pour détecter les fuites d'eau, rénovation énergétique des bâtiments municipaux, conventionnement avec un économe de flux pour le suivi de nos consommations, ...),
- Une recherche de recettes pérennes (réhabilitation de logements / de locaux commerciaux pour une mise en location) ou ponctuelles (ventes aux Domaines de matériel/mobilier non utilisés, intégration de biens vacants sans maître, mise en place avec l'Onf, de coupes de bois dans les forêts communales. ...).

Les leviers activés par la Collectivité peinent à absorber la progression des charges et la diminution des dotations décidées par l'État. L'élaboration budgétaire s'inscrit ainsi régulièrement dans un contexte national toujours marqué par une conjoncture économique fragile et par un renforcement des mesures de redressement des finances publiques, limitant fortement les marges de manœuvre des collectivités territoriales.

Dans ce contexte exigeant, la Collectivité poursuit une gestion prudente, structurée et anticipée afin de préserver ses équilibres financiers tout en maintenant la qualité des services rendus à la population.

3^{ème} partie : bilan 2025 et perspectives 2026

1. Bilan de l'année 2025

L'exercice 2025 s'est traduit par :

La poursuite des **programmations pluriannuelles** :

- l'achèvement du programme de modernisation de l'éclairage public avec le remplacement de 41 points lumineux supplémentaires (rue de l'Église, route des Estrets, chemin de la Coudrierie...), correspondant à la cinquième et dernière tranche du plan engagé ;
- la réfection de chemins communaux, dont celui de Saunaresse ;
- la poursuite des Obligations Légales de Débroussaillage (chemin des Asseaux, Sainte-Trinité, chemin des Ruches...) ;
- la poursuite de l'équipement numérique des écoles (remplacement d'un poste informatique à l'école maternelle, acquisition d'ordinateurs et de vidéoprojecteurs interactifs pour l'école élémentaire).
- le maintien des opérations façades avec une enveloppe dédiée de 100 000 €/an.

L'achèvement **des projets structurants** :

- l'achèvement du chantier de l'atelier culinaire ;
- la rénovation complète des trois courts de tennis ;
- la réhabilitation du presbytère en vue de sa mise en location.

Plusieurs **opérations d'entretien et de mise aux normes** des bâtiments communaux :

- la réhabilitation de la crèche Les Colombes (sols, peinture, électricité) ;
- des travaux de mise aux normes dans les écoles ;
- des interventions sur le patrimoine communal destinées à permettre la mise en location de nouveaux logements sociaux et privés à la rentrée 2025.

Les équipements et travaux de mobilité :

- l'acquisition d'une balayeuse en remplacement d'un matériel défaillant ;
- le renouvellement du matériel des services techniques notamment pour l'entretien des espaces verts et des voiries (souffleurs, débroussailleuses, tondeuse, taille-haies, ...)
- la création d'aménagement de mobilité : deux arrêts minute (boulevard de la République et boulevard du Réal) ;
- le renouvellement de panneaux de signalisation ;
- l'équipement des nouveaux agents de police municipale (dotations individuelles, caméras piétons) ;
- l'installation et le remplacement de bornes et poteaux incendie.

Les services techniques ont poursuivi la réalisation de **travaux en régie**, contribuant à limiter le recours aux prestataires extérieurs et à maîtriser les coûts.

La Collectivité a maintenu par ailleurs ses engagements municipaux à travers **plusieurs dispositifs engagés** antérieurement et reconduits chaque année, traduisant la volonté de préserver le pouvoir d'achat des administrés et de soutenir le tissu associatif et culturel :

- maintien d'une programmation culturelle majoritairement gratuite ;
- maintien du niveau des subventions aux associations ;
- poursuite du dispositif de cantine à 1 €.

L'année 2025 a vu **la reprise de la gestion de la garderie maternelle** Les P tits Lou (périscolaire et extrascolaire) suite à la cessation d'activités de l'association en charge de ce service de la petite enfance. A l'issue d'une procédure de passation de marché, l'association LECGS a repris en gestion cet établissement jusqu'au 31 décembre 2026. Déjà gestionnaire de l'accueil de loisirs Mary-France Gerbeau et de l'Espace jeunes, l'association LECGS déploie ainsi une offre éducative et pédagogique cohérente pour les enfants entre 3 et 17 ans et des modalités d'accueils communes aux trois centres.

- des périodes de vacances coordonnées,
- des inscriptions simplifiées et uniformisées,
- un programme d'activités riche, varié et stimulant,
- des tarifs harmonisés favorisant l'égalité d'accès pour toutes les familles,
- un service structuré et cohérent, garantissant aux enfants un encadrement de qualité et une expérience éducative enrichissante.

Cette démarche traduit l'engagement de la Commune d'offrir aux jeunes habitants un cadre à la fois accessible, attractif et bien organisé, favorisant leur épanouissement au quotidien.

Compétences Petite Enfance, Enfance, Jeunesse		
Gestion des structures confiées à 2 associations Mutualité Française : gestion des crèches Lecgs : gestion des 3 accueil de loisirs (les Petits Lou / Mary-France Gerbeau / l'espace jeune) + l'animation du Conseil municipal des jeunes.	377 000 € / an	Soit 9% du budget de fonctionnement.

En matière d'**environnement**,

- déploiement sur les communes de la Métropole de la redevance déchets. Basée sur un mode de calcul, le moins défavorable pour la Collectivité de Jouques classée dans la catégorie des « très bons trieurs » au regard des efforts engagés sur cette thématique, une double facturation d'un montant de 6 500 € au titre de la redevance des déchets communaux et de 13 000 € pour les flux vers la déchetterie s'appliquera désormais chaque année sur le budget principal.

- mise en œuvre de l'animation de la zone agricole protégée, suite à la signature de son périmètre par le Préfet en octobre 2024. Ce programme d'animation est assuré par la Chambre d'agriculture au travers d'une convention de partenariat.

La Municipalité a affirmé sa volonté de renforcer la coopération et le travail en synergie avec les communes du territoire du Val Durance, dans le cadre de **dispositifs et partenariats structurants** tels que :

- Durance Rive Gauche, pour favoriser la coordination et le développement de projets culturels partagés par 7 communes du Val Durance,
- La Convention Territoriale Globale (CTG), mise en œuvre en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et 8 communes du Val Durance, afin d'optimiser l'accompagnement social et familial sur l'ensemble du territoire.

Ces collaborations témoignent de l'engagement de la commune à s'inscrire dans une dynamique collective, permettant de mutualiser les ressources, partager les expertises et renforcer l'efficacité des actions au bénéfice des habitants.

Les dépenses contraintes sont restées stables en 2025. Malgré un contexte budgétaire contraint, et des marges de manœuvre de plus en plus réduites, la Collectivité a assumé le paiement de la pénalité SRU, tout en travaillant au conventionnement d'une opération de 101 nouveaux logements sociaux qui seront réalisés par l'opérateur 3F Sud (Oap du Deffend).

Enfin, concernant **les ressources humaines**, l'année 2025 s'est caractérisé par :

- la stabilisation de l'organisation des services ;
- le recrutement d'un second agent de police municipale (septembre 2025) ;
- le recrutement d'un agent de sécurité de la voie publique (juillet 2025) ;
- le maintien de huit saisonniers ;
- des avancements d'échelons et de grades ;
- le maintien des placiers vacataires pour le marché de plein vent et le suivi des occupations du domaine public en évolution régulière (foodtruck, commerçants à la semaine)
- la mise en œuvre de la participation employeur au contrat de prévoyance.

2. Estimation du compte de résultats 2025

L'ensemble de ces éléments budgétaires se traduit dans **le compte administratif de la commune de Jouques** qui devrait se présenter de la façon suivante :

Résultat prévisionnel	Recettes	Dépenses	Excédent / Déficit
Fonctionnement	4 642 697 €	4 443 039 €*	+ 199 658 €
Investissement	3 767 182 €	3 142 564 €	+ 624 618 €
Total	8 409 879 €	7 585 603 €	+ 824 276 €

*dont les dotations aux amortissements

Excédent reporté fonctionnement (au 1^{er} janvier 2025) : 731 532 €

Excédent reporté investissement (au 1^{er} janvier 2025) : 590 033 €

Le Résultat de Capacité d'Autofinancement à l'issue de l'exercice 2025 serait de 517 253 € à savoir :

- 199 658 € d'excédent de recettes sur les dépenses,
- auquel s'ajoute la dotation de l'année aux amortissements soit 317 595 €.

L'ensemble de ces résultats sera reporté, et délibéré lors du vote du budget, dans le cadre du Compte Financier Unique (CFU), nouveau document réglementaire, qui remplace désormais le compte de gestion et le compte administratif.

3. Perspectives pour l'année 2026 :

En investissement

Pour l'exercice à venir, l'essentiel des **crédits d'investissement** sera consacré aux opérations suivantes :

- la réception des travaux de la cuisine centrale (fin février)
- l'équipement de la cuisine centrale (petit matériel et équipements divers)
- l'acquisition de foncier en vue de la réalisation future de la salle de sport
- la poursuite de l'opération façades, inscrite dans la politique d'embellissement du centre ancien.

Le lancement des **études de faisabilité préalables** à la mise en œuvre de **quatre nouveaux projets structurants** pour le mandat à venir :

- la réhabilitation du boulevard de la République
- la construction de la salle de sport
- la rénovation du centre socioculturel
- le remplacement des chaudières fioul des bâtiments communaux.

La poursuite de la **politique agricole communale**, comprenant notamment :

- l'animation de la Zone Agricole Protégée (ZAP) ;
- l'élaboration et la mise en œuvre du plan de gestion forestier ;
- l'acquisition de terres agricoles ;
- la réalisation d'une étude de faisabilité pour la création d'une légumerie.

La poursuite des travaux de **réhabilitation du patrimoine communal**, en particulier :

- les écoles ;
- la maison des associations ;
- les crèches.

Une remise à niveau du **CSU et le renouvellement du marché lié à la vidéosurveillance**.

L'installation d'une **nouvelle électrovanne** pour détecter les fuites d'eau pouvant intervenir sur les réseaux situés entre la fontaine de la pharmacie et les wc publics,

L'installation d'un nouveau mode de **chauffage à l'église**, plus adapté au contexte, moins énergivore (- 25 000 kw/h / an que le système actuel) et sans maintenance.

Objet du marché	Désignation	Economie estimée au système actuel	
Remplacement du chauffage de l'église	Pose de radiants (16 000€ d'installation) ttc	Moins 25 0000 kw/h /an	Moins 6 900 €/an de consommation.

La poursuite des **travaux liés aux Old** sera, cette année moins lourde financièrement. Les travaux consistent essentiellement à des « repasses », soit des passages d'entretien pour limiter la propagation de la végétation dans les espaces déjà traités par l'entreprise AMS.

En parallèle de ces projets, la Collectivité poursuivra ses engagements sur les dossiers suivants :

- Le suivi du dépôt du permis de **construction des 101 logements sociaux conventionnés**, dont 30 en accession sociale dans le périmètre de l'OAP du Deffend, au profit de l'opérateur 3F Sud, La signature de l'acte définitif interviendra au début de l'année 2027.

- La mise en œuvre du **projet d'adduction d'eau sur le plateau de Bèdes**, conduit et financé par la Société du Canal de Provence. Les études techniques et les démarches foncières auprès des riverains concernés sont d'ores et déjà engagées.

L'ensemble des opérations d'investissement fait l'objet d'une présentation détaillée en fin de rapport (p18).

En fonctionnement

L'année 2026 sera marquée par la mise en fonction de **la cuisine centrale** au 1^{er} avril 2026. Cet équipement, dont la vocation est de produire jusqu'à 600 repas / jour pour les enfants et les seniors de la commune, impliquera de nouvelles dépenses au chapitre 011 (charges à caractères générales) et 012 (frais de personnel).

Les principales dépenses se répartiront comme suit :

- prestation de service : assistance technique à la gestion de la cuisine centrale, entretien du linge, contrat de portage de repas aux seniors confié aux services de la Poste, ...
- maintenance : équipement de cuisine, sécurité incendie
- fournitures diverses : entretien des locaux,
- fluides : abonnements eau et électricité / consommation
- personnel : recrutement d'un second de cuisine.

Ces dépenses, certes nouvelles, remplaceront le montant des factures payées jusqu'alors au prestataire extérieur en charge de la livraison des repas en liaison froide, à savoir Garig (de janvier à août 2025) puis Sud Est Restauration (de septembre à décembre 2025), soit 318 795.00 € en 2025.

L'année 2026 devra par ailleurs consolider les efforts engagés dans la **maîtrise des coûts de l'énergie** :

- poursuite du travail engagé avec l'économe de flux pour optimiser les consommations de l'ensemble des fluides (eau, électricité, combustibles, carburants ...),
- le suivi des alertes générées par les électrovannes dans le cadre de la détection de fuites d'eau. Ces alertes, selon les informations annoncées, impliquent l'intervention d'un agent des services techniques (déblocage d'une chasse d'eau, détartrage, réparation d'une fuite plus importante, ...).

Elle sera également l'occasion de poursuivre le travail **d'optimisation des contrats de prestation de service**. Ainsi, cette année verront se renouveler les marchés :

- du système informatique (location maintenance du serveur / ordinateurs des collaborateurs / ...)
- des copieurs (location maintenance)
- de la téléphonie fixe (acquisition, abonnements fibre).

Objet du marché	Désignation	Economie estimée au système actuel	
Remplacement de la téléphonie fixe	Acquisition de postes fixes, et abonnements	15 370.00 € (coût des abonnements + maintenance annuels)	Moins 9 000 € sur une année pleine

Toujours dans un souci d'optimisation des dépenses, les agents des **services techniques** réaliseront la majeure partie des travaux d'entretien des bâtiments en régie. Une nouvelle programmation a ainsi été établie :

- réalisation du sas d'entrée de la crèche Les Colombes,
- réaménagement du bureau de l'Hôtel de Ville (2^{ème} étage)
- réhabilitation de la seconde passerelle piétonne.
- réaménagement intérieur de la maison des associations,
- travaux dans les écoles (peinture des classes, changements de radiateurs, des robinets, modification de l'éclairage dans la salle de repas, changement des dalles, ...)
- création du parking derrière le cimetière (Les Barulaïres)

- réfection des voies communales (revêtement bicouche),
- entretien du matériel,
- réparation des fontaines,
- mise en conformité des portes des crèches,
- travaux de sauvegarde du patrimoine,
- ...

NB : désormais, l'Etat supprimant le FCTVA sur les dépenses d'entretiens des bâtiments et réseaux de la section fonctionnement, la Commune perd une nouvelle dotation équivalente, en 2025, à 8 000 €.

Au chapitre de l'**environnement**,

- le suivi des Obligations Légales de Débroussaillage (old) reste assuré par les agents de police municipale, formés par l'Onf en 2024.
- la redevance déchets et facturation des passages en déchetteries restent inchangées (20 000€).

Sur le **plan des ressources humaines**, en 2026, il a été décidé de :

- renforcer le service administratif par le recrutement d'un assistant de direction,
- recruter un second de cuisine pour accompagner le chef gérant dans ses missions quotidiennes,
- réorganiser les emplois du temps des agents actuellement en poste sur les sites satellites cantine pour les redéployer sur d'autres fonctions tels que le travail de préparation à l'atelier culinaire ou la livraison des repas,
- stabiliser les effectifs dans l'ensemble des services municipaux, sur la base d'un organigramme arrêté.
- assurer le remplacement de l'asvp suite à sa mutation (avril / mai).

Comme indiqué en préambule, la Commune sera assujettie à la hausse du taux de cotisation vieillesse de la Caisse de retraite des fonctionnaires territoriaux (CNRACL), de 3 points par an jusqu'en 2028. Le texte s'applique dès le 1^{er} janvier, pour la deuxième année consécutive.

Enfin, afin de créer **de nouvelles recettes**, au cours de l'année 2026, les dossiers suivants seront finalisés :

- poursuite du travail engagé sur les biens vacants sans maître, présumés.
- mise en location d'un nouveau local commercial (ancien QG)
- vente d'un terrain communal (derrière le cimetière).

4^{ème} partie : bilan 2025 et perspectives 2026 : présentation par chapitre, section fonctionnement.

1. Structure des recettes communales

Les recettes de fonctionnement de la collectivité proviennent principalement de trois grandes catégories :

- Les impôts et taxes : fiscalité directe locale (taxe foncière), droits de place, taxes diverses, ainsi que le reversement de la Métropole au titre de l'attribution de compensation ;
- Les dotations, subventions et participations : dotation forfaitaire, dotation de solidarité rurale (DSR), compensations fiscales, participations diverses ;
- Les autres recettes d'exploitation : produits des services municipaux (restauration scolaire), occupation du domaine public, loyers des biens communaux, remboursements liés aux absences du personnel.

2. Synthèse de l'évolution des recettes de fonctionnement, stable mais peu dynamique

Année	2023	2024	2025 (estimé)	2026 (prévisionnel)
Impôts et taxes	3 239 861 €	3 388 705 €	3 390 808 €	3 402 690 €
Dotations et participations	755 581 €	617 155 €	644 079 €	634 070 €
Autres recettes d'exploitation	403 628 €	516 867 €	590 825 €	523 030 €
Produits exceptionnels	38 680 €	0 €	16 985 €	0 €
Total recettes	4 437 750 €	4 522 727 €	4 642 697 €	4 560 390 €

Entre 2025 et 2026, les recettes de fonctionnement connaissent une diminution (- 82 307€), principalement sous l'effet de la baisse :

- de la baisse des dotations de l'État,
- de la baisse des recettes d'exploitation,
- et de l'absence de produits exceptionnels.

Pour 2026, les recettes sont estimées à **4 560 390 €**.

3. Focus sur les impôts et taxes

Les recettes fiscales progressent légèrement entre 2025 et 2026 (+ 11 882 €) du fait de la revalorisation nationale des bases locatives décidée par l'État. Il convient de souligner que cette progression ne résulte pas d'une augmentation des taux communaux, qui demeurent inchangés.

Toutefois, la dynamique des recettes fiscales reste modérée. Elle dépend essentiellement de décisions nationales (revalorisation des bases) et présente donc un caractère peu maîtrisable localement.

À titre de rappel, la revalorisation des bases a été de 3,5 % entre 2023 et 2024 et de 2 % entre 2024 et 2025. Elle devrait s'établir à 0.8% entre 2025 et 2026.

L'attribution de compensation versée par la Métropole est maintenue au niveau de l'année précédente.

Année	2023	2024	2025 (estimé)	2026 (prévisionnel)
Taxes foncières et d'habitation	1 767 005 €	1 826 300 €	1 854 795 €	1 865 000 €
Reversement EPCI	902 691 €	902 691 €	902 691 €	902 690 €
Autres ressources fiscales	570 165 €	659 714 €	633 322 €	635 000 €
Total	3 239 861 €	3 388 705 €	3 390 808 €	3 402 690 €

4. Les dotations et participations de l'  tat, d  pendance persistante aux dotations de l'  tat

Les dotations demeurent une ressource contrainte, sur laquelle la commune ne dispose d'aucune marge de man  uvre.

Pour 2026, elles sont estim  es    634 070   .

Ann��e	2023	2024	2025 (estim��)	2026 (pr��visionnel)
Dotation forfaitaire	148 360 ��	142 505 ��	129 284 ��	129 000 ��
Dotation de solidarit�� rurale	302 103 ��	315 989 ��	324 987 ��	325 000 ��
Recettes compl��mentaires	305 118 ��	158 661 ��	189 808 ��	180 070 ��
Total	755 581 ��	617 155 ��	644 079 ��	634 070 ��

Les dotations et participations diminuent globalement entre 2025 et 2026 (- 10 009   ).

Cette   volution confirme    :

- la fragilit   structurelle des concours financiers de l'  tat    ;
- l'absence totale de marge de man  uvre communale sur ces recettes.

La baisse tendancielle de la dotation forfaitaire p  se durablement sur l'  quilibre budg  taire. M  me si la Dotation de Solidarit   Rurale reste relativement stabilis  e, elle ne compense pas totalement l'  rosion des autres concours.

La commune demeure donc expos  e aux arbitrages budg  taires nationaux.

Fragilis  e par ces incertitudes, la Commune est signataire d'une motion de censure initi  e par l'AMF, rappelant la n  cessit   de redonner du pouvoir d'agir aux collectivit  s par, notamment, un retour    une autonomie financi  re et    une libre administration et un renoncement    toute tutelle de l'Etat.

5. Les autres recettes d'exploitation consolid  es par une strat  gie patrimoniale

Ces recettes progressent gr  ce    :

-    la mise en location de nouveaux logements communaux    ;
- au suivi rigoureux des recettes issues des services municipaux (notamment la restauration scolaire).

Ann��e	2023	2024	2025 (estim��)	2026 (pr��visionnel)
Att��nuations de charges	39 283 ��	97 480 ��	161 214 ��	70 000 ��
Produits des services	309 198 ��	330 540 ��	335 244 ��	329 030 ��
Autres recettes de gestion	55 147 ��	88 847 ��	94 367 ��	124 000 ��
Total	403 628 ��	516 867 ��	590 825 ��	523 030 ��

Les autres recettes d'exploitation diminuent en 2026 en raison d'un ajustement prudent des att  nuations de charges (remboursements d'assurance li  s aux arr  ts maladie), traditionnellement variables.

Cependant, structurellement    :

- les produits des services restent relativement stables    ;
- les revenus locatifs constituent d  sormais une recette p  renne    ;
- la politique de r  habilitation et de mise en location des logements communaux renforce l'autonomie financi  re.

Cette orienta  on strat  gique est particuli  rement vertueuse car elle g  n  re des recettes r  currentes non d  pendantes de l'  tat.

6. Zoom sur les revenus des immeubles

Depuis fin 2024, les revenus locatifs constituent une recette p  renne et r  guli  re pour la commune :

- 3 logements au R  al
- 9 logements des   coles
- 3 logements priv  s (au-dessus de la Poste, Petit Colombier, ancien presbyt  re)
- 2 locaux commerciaux + 1    venir
- Locaux de La Poste.

Cette strat  gie patrimoniale permet de s  curiser des recettes stables et de renforcer l'autonomie financi  re de la commune.

II. Les d  penses de fonctionnement, une progression ma  tris  e mais contrainte

1.   volution globale

Ann��e	2023	2024	2025 (estim��)	2026 (pr��visionnel)
Charges �� caract��re g��n��ral	1 775 238 ��	1 705 978 ��	1 705 680 ��	1 805 300 ��
Charges de personnel	1 755 617 ��	1 903 345 ��	1 992 329 ��	2 050 000 ��
Att��nuations de produits	165 848 ��	138 998 ��	173 612 ��	160 000 ��
Autres charges de gestion	254 793 ��	280 848 ��	237 205 ��	242 600 ��
Dotations aux amortissements et provisions	236 071 ��	257 561 ��	317 595 ��	256 500 ��
Total	4 199 073 ��	4 286 880 ��	4 443 039 ��	4 514 400 ��

Les d  penses de fonctionnement 2026 connaissent une   volution ma  tris  e. Elles progressent entre 2025 et 2026 de 71 361    (+1,6 % environ). Cette   volution reste mod  r  e au regard :

- du contexte inflationniste ;
- des   volutions r  glementaires ;
- des obligations nouvelles pesant sur les collectivit  s.

L'objectif demeure de d  gager une capacit   d'autofinancement proche de 400 000   , n  cessaire au financement des projets d'investissement.

2. Charges    caract  re g  n  ral : une hausse contenue des d  penses globales

Les charges    caract  re g  n  ral progressent mod  r  ment (+ environ 100 000   ), en lien avec :

- la mise en service de la cuisine centrale et la prise en compte des contrats de maintenance ;
- une anticipation prudente des co  ts   nerg  tiques ;
- le maintien du niveau de prestations aux administr  s.

Les d  penses   nerg  tiques restent sous contr  le gr  ce aux efforts de sobri  t   engag  s ces derni  res ann  es. Ces charges    caract  re g  n  ral repr  sentent 40% du budget de fonctionnement de la commune.

3. Les charges de personnel en progression structurelle

Les d  penses de personnel atteindraient 2 050 000    en 2026. Elles augmentent de 57 671    (+2,9 % environ). Cette   volution s'explique par :

- le Glissement Vieillesse Technicit   (GVT), m  canique et incompressible ;
- les recrutements n  cessaires au maintien du service public (agent administratif suppl  mentaire et recrutement d'un second de cuisine) ;
- l'augmentation des cotisations (notamment CNRACL) ;

- la participation au contrat de prévoyance des agents.

Les charges de personnel représentent environ 46% des dépenses réelles de fonctionnement, taux en deçà de la moyenne des communes de même strate (plus de 50%). Elles constituent une dépense rigide, difficilement ajustable à court terme.

La commune poursuit néanmoins une gestion active des ressources humaines (organisation des services, encadrement des heures supplémentaires).

4. Les dépenses rigides

Les dépenses rigides sont composées principalement :

- des charges de personnel ;
- des atténuations de produits (pénalités SRU et fonds de péréquation).

Concernant les pénalités SRU, l'engagement triennal 2023-2025 portant sur 101 logements permettra à la commune de résorber son retard et de supprimer les pénalités à compter de 2027 et pour les 4 prochaines années.

Le budget 2026 s'inscrit dans une logique :

- de stabilité fiscale,
- de maîtrise des dépenses,
- de sécurisation des recettes pérennes,
- et de préservation de la capacité d'autofinancement.

Malgré un contexte contraint, la situation financière de la commune demeure saine et permet d'envisager la poursuite des projets d'investissement tout en maintenant un niveau de service public de qualité.

5- Une épargne brute préservée

En 2026, le budget s'établira ainsi pour la section de fonctionnement : 4 560 390 €

L'objectif affiché de capacité d'autofinancement estimée à 400 000 € suppose :

- le maintien d'une stricte maîtrise des dépenses ;
- la sécurisation des recettes ;
- une vigilance accrue sur les dotations.

La trajectoire financière reste équilibrée mais présente une marge de manœuvre limitée. Plusieurs facteurs de risque doivent cependant être soulignés :

- la poursuite de la baisse des dotations de l'État ;
- l'évolution des charges de personnel (GVT, mesures nationales) ;
- le contexte énergétique et inflationniste ;
- les incertitudes liées à certaines participations de l'État.

Toute baisse significative des recettes ou hausse imprévue des dépenses pourrait réduire rapidement la capacité d'autofinancement.

En conclusion, la commune présente :

- une fiscalité maîtrisée ;
- une diversification progressive de ses recettes ;
- une stratégie patrimoniale pertinente ;
- une gestion rigoureuse des charges courantes.
-

La suppression des p  nalit  s SRU (d'un montant de 70 000   /an) -    compter de 2027 (et pour une dur  e de 4 ans) - constituera un levier d'am  lioration budg  taire notable (70 000    x 4 ans = 280 000  ).

   moyen terme, la soutenabilit   financi  re d  pendra de :

- la capacit      maintenir un niveau d'  pargne suffisant ;
- la ma  trise de la masse salariale ;
- la poursuite de la politique de recettes p  rennes ;
- la s  curisation des concours financiers ext  rieurs.

La vigilance devra toutefois rester constante afin de garantir la soutenabilit   des projets d'investissement et la qualit   du service public dans la dur  e.

5  me partie : bilan 2025 et perspectives 2025 budget principal de Jouques en section d'investissement.

La section d'investissement retrace l'ensemble des op  rations ayant pour objet la cr  ation, l'am  lioration ou l'enrichissement du patrimoine communal.

Par nature, elle regroupe les projets structurants, les acquisitions patrimoniales, les travaux d'am  nagement ainsi que les   quipements durables destin  s    renforcer l'attractivit   et la qualit   de service sur le territoire.

1- Etat des principales r  alisations 2025

L'exercice 2025 a   t   marqu   par un niveau d'investissement particuli  rement soutenu, notamment avec l'aboutissement d'op  rations structurantes pour la commune.

Avances r��alisation cuisine centrale	Spla	2 630 000 ��
R��novation courts de tennis	Tennis du Midi	165 000 ��
Animation - Old 2024	Office national des For��ts	59 800 ��
Fin de chantiers des logements sociaux	Divers	52 181 ��
Subvention fa��ade	Particulier	36 330 ��
Dernier versement Atlas de Biodiversit��	Cen Paca	32 700 ��
R��fection voirie et cr��ation de 2 arr��ts minute	Satr	31 336 ��
R��alisation des old 2024 et 2025	Ams	25 368 ��
R��habilitation du presbyt��re (fournitures)	Divers	21 000 ��
Mise aux normes de la cr��che	Divers	12 810 ��
Remplacement ��clairage public suite pannes	Lumilec	12 103 ��
Renouvellement poteaux incendie	Cda	9 060 ��
Travaux et ��quipements ��coles	Divers	7 543 ��
Panneaux de voirie	K��lias	6 972 ��
Equipements services techniques	Divers	6 850 ��
Travaux ��lectriques aux logements du R��al	Divers	6 578 ��
Assistance �� ma��trise d'ouvrage (projets structurants)	Amp	6 534 ��
Equipements police municipale		5 664 ��
D��ploiement de la fibre b��timents communaux	Orange	4 025 ��
Divers		10 646 ��

Le montant total des d  penses d'investissement en 2025 s'  l  verait    3 142 500    TTC (r  sultats    confirmer par le compte administratif    venir).

Chaque dossier a fait l'objet d'une demande de subvention auprès des collectivités départementales, métropolitaines ou régionales selon la thématique. Le taux de subvention est variable mais correspond à une prise en charge à hauteur de 50 à 70% du montant HT en moyenne.

Les finances saines, associées à une gestion rigoureuse, ont permis à la Collectivité de financer l'ensemble des investissements **sans recours à l'emprunt**, traduisant une situation financière saine et maîtrisée.

2. Etat des principaux projets 2026

Pour 2026, la programmation d'investissement s'inscrit dans une logique :

- de poursuite des projets structurants,
- de préparation des grands aménagements à venir,
- de maintien et modernisation du patrimoine communal.

Travaux		
Travaux La Treille	Rattrapage (2017)	18 000 €
Cuisine centrale	Suivi fin de chantier	35 000 €
Grands travaux		
Acquisition immobilière		650 000 €
Acquisition immobilière		200 000 €
Acquisition local commercial		110 000 €
Acquisition terrain foncier		15 000 €
Etudes hydrauliques	Blvd de la République	150 000 €
Etude programme technique	Salle de sport	
Etude thermique	Centre socioculturel + crèche	
Etude de faisabilité	Centre socioculturel + crèche	
Etude de faisabilité	Déploiement du réseau chaleur	20 000 €
Urbanisme	Opération façades	105 000 €
Agriculture	Acquisition terre agricole	30 000 €
	Etude de faisabilité / légumerie	30 000 €
	Animation Zap	26 000 €
	Plan de gestion forestier	24 100 €
Travaux divers	Purges racines montée du Déffend	50 000 €
	Enfouissement réseaux de Baume	15 350 €
	Travaux rochers Mascarade	11 260 €
	Aménagement des Baudanières	10 000 €
	Old 2026	10 000 €
	Etude Rocher Tra Lou Bari	7 850 €
	Travaux Tra Lou Bari	A chiffrer
	Télérelève (une vanne)	6 000 €
	Projet vélo – Euro 8	5 000 €
	Végétalisation	5 000 €
	Embellissement du Colombarium	3 000 €
Bâtiments		
Bibliothèque	Aménagement du jardin	5 000 €
Buvette	Restauration	2 000 €
Cantine maternelle	Remplacement de la climatisation	4 000 €
Chapelle Notre Dame de la R	Etude de réhabilitation	A chiffrer
Crèche	Travaux de mise aux normes	8 000 €
	Création d'un sas – Les Colombes	8 000 €
	Travaux chaleur	A chiffrer

Ecoles	Etudes de désimper­méabilisation	Prise en charge Métropole
	Mise aux normes de l'alarme	6 961 €
	Changement des radiateurs	3 700 €
Eglise	Remplacement du chauffage	16 500 €
Maison des associations	Réaménagement intérieur	
Mairie	Aménagement de l'accueil	6 000 €
Police municipale	Mise aux normes du CSU	
Informatique / Téléphonie		
	Achats informatique école	22 500 €
	Renouvellement téléphonie fixe	20 000 €
Fournitures		
	Equipe­ment atelier culinaire	80 000 €
	Panneaux de voirie	7 500 €
	Mobilier coworking	2 000 €
Environnement	Pièges frelons	1 500 €
	Défi­brillateurs	5 000 €
Police municipale	Vtt électrique	2 100 €
Police municipale	Second Pve	1 300 €
Maternelle	Lits d'appoints	3 200 €
	Tables modulables	2 000 €
	Mobilier	1 000 €

Le montant total des investissements en 2026 s'élèverait à 1 745 000 € ttc.

Cette programmation traduit une volonté d'équilibre entre investissements structurants, transition énergétique, sécurisation des équipements publics et amélioration du cadre de vie.

3. Modalités de financement 2026

L'équilibre de la section d'investissement reposera sur :

- Les subventions notifiées (400 000 € à ce stade)
- Le FCTVA (100 000 € estimés)
- La dotation aux amortissements (250 000 €)
- L'excédent de la section investissement (624 600 €)
- Le transfert d'une partie de l'excédent de fonctionnement 2025 (372 900 €)

4. Les recettes d'investissements de la Collectivité

La capacité de la commune à dégager une **épargne suffisante** de la section de fonctionnement pour financer ses propres équipements (capacité de la commune à s'autofinancer) se traduit comme suit :

2022	2023	2024	2025	2026
429 709 €	465 000 €	493 400 €	517 000 €	400 000 €

Le retour de la **Fctva** (fonds de compensation de la Tva) :

2022	2023	2024	2025	2026
41 835 €	106 294 €	46 885 €	185 135 €	100 000 €

Les dotations et subventions :

En 2025, sur l'ensemble de ces projets d'investissements, la Commune a obtenu un montant de 1 296 000 € de subventions, soit en moyenne, 50% du montant hors taxe des dépenses éligibles.

La Collectivité veillera à maintenir un niveau de subvention le plus élevé possible pour l'ensemble de ces projets en sollicitant les organismes classiques (Conseil départemental des Bouches du Rhône, Métropole, Région, ...) mais aussi en s'appuyant sur les dispositifs de l'Etat tel que le Fonds Vert, ou les divers Appels à Projets.

Dès le début de l'année 2026, la Collectivité a engagé avec le Conseil Départemental une réflexion autour des grands projets structurants en préparation sur le territoire communal pour les années à venir. Cet échange permettra d'envisager une contractualisation pluriannuelle des subventions avec un taux stable et assuré pour les 5 ans à venir.

Synthèse / estimatif du budget d'investissement 2026

Montant des dépenses investissement 2026		Montant des recettes investissement 2026	
Travaux	1 747 500 €	Subventions notifiées	400 000 €
		Fctva	100 000 €
		Solde dotation aux amortissements,	250 000 €
		Excédent de fonctionnement	372 900 €
		Excédent de l'exercice 2025	624 600 €
TOTAL	1 747 500 €	TOTAL	1 747 500 €

Ce tableau n'est qu'une prévision de l'exercice budgétaire 2026. Il sera réévalué sur la base des éléments définitifs du compte administratif 2025.

5. Présentation de la Programmation pluriannuelle des investissements (PPI)

Au-delà de l'année 2026, la commune s'engage dans une vision pluriannuelle structurée autour de projets majeurs :

- requalification du Boulevard de la République
- construction d'une salle de sport
- réflexion sur le remplacement des chaudières fioul (réseau de chaleur)
- étude préalable à la rénovation du centre socioculturel.

Un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) accompagne, depuis 2025, la collectivité sur :

- la faisabilité technique et financière,
- la recherche de financements,
- la coordination des partenaires institutionnels.

Des échanges sont d'ores et déjà engagés avec le Conseil Départemental en vue d'une **contractualisation pluriannuelle des subventions**, avec un objectif de taux stabilisé autour de 50 % sur 5 ans.

Les projets structurants s'échelonneront sur la durée du mandat. Les travaux du centre socioculturel (et de la crèche attenante si nécessaire) interviendraient en fin de mandat, afin de sécuriser leur plan de financement.

L'exercice 2025 marque un pic d'investissement exceptionnel, notamment avec la cuisine centrale. En 2026, la collectivité adopte une trajectoire toujours aussi mesurée, privilégiant :

- la préparation des grands projets futurs,
- la sécurisation financière,
- la recherche optimisée de subventions,
- le maintien d'un haut niveau d'autofinancement.

La stratégie retenue repose sur trois principes fondamentaux :

- ne pas fragiliser l'équilibre financier communal ;
- maximiser les financements externes ;
- programmer les investissements dans une logique soutenable sur la durée du mandat.

Aujourd'hui, la situation financière saine de la commune permet d'envisager la poursuite des projets structurants tout en conservant une capacité d'adaptation face aux incertitudes économiques.

6^{ème} Partie : les budgets annexes

Depuis 2022, la Collectivité ne compte qu'un seul budget annexe, celui du CCAS.

Le Rapport d'Activité du Ccas, présenté prochainement en conseil d'administration, fera état d'une stabilité des actions proposées dans le cadre des aides facultatives et d'une veille sur les aides obligatoires.

Dès lors, le **budget du CCAS** sera abondé cette année par une subvention de 6 000.00 €.

L'ensemble des nouvelles orientations fera l'objet d'une validation en Conseil d'Administration.